

Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2015 ⁽¹⁾

Résumé	83
Le compte social des exploitants agricoles	84
Les prestations sociales	84
Les cotisations et autres ressources	87
Le compte social des salariés agricoles	91
Les prestations sociales	91
Les cotisations et autres ressources	92

(1) Ce rapport a été préparé au Bureau du Financement de la Protection Sociale Agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt par Bénédicte MANTIONE et Gilles JAMEAU.

LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PRÉVISIONNEL POUR 2015

Le compte social prévisionnel des exploitants agricoles pour 2015 se caractérise par une légère diminution de 0,2 % des dépenses de prestations sociales versées par rapport à 2014 (16,76 milliards d'euros contre 16,79 milliards d'euros).

L'évolution à la baisse des prestations en 2015 résulterait pour l'essentiel de la diminution des prestations vieillesse de 1,7 % sous l'effet de l'érosion démographique.

Les dépenses de la branche famille enregistreraient un recul plus prononcé de 2,8 %, cependant le poids de cette branche est nettement moindre que celui de l'assurance vieillesse (404 millions d'euros contre 8,4 milliards d'euros).

Les prestations maladie augmenteraient de 1,6 % en 2015, après une hausse en 2014 de 2,8 %.

Les recettes s'établiraient à 16,43 milliards d'euros contre 16,61 milliards en 2014, en diminution de 1,1 % avec notamment un rendement attendu des cotisations en baisse.

Le solde déficitaire du compte social s'établirait à 0,32 M€ contre 0,19 M€ en 2014. Les branches famille et maladie (hors indemnités journalières) étant intégrées financièrement au régime général, ce solde correspond au résultat des assurances vieillesse de base et complémentaire et au résultat des opérations relatives aux indemnités journalières maladie.

Le compte social des salariés agricoles serait marqué par une augmentation des prestations avec une évolution de 1,2 % contre 1,5 % en 2014 qui s'établiraient à 4,9 milliards d'euros.

La progression des dépenses serait à mettre à l'actif des branches maladie (+2,7 %) et famille (+0,3 %), les prestations vieillesse resteraient stables.

Les différentes branches du régime des salariés agricoles étant intégrées au régime général, et équilibrées par des subventions des caisses nationales du régime général, le compte social des salariés agricoles est par construction équilibré.

Le compte social des exploitants agricoles

Les prestations sociales

Depuis plusieurs années, le vieillissement et l'érosion de la population protégée font progresser les dépenses maladie, et a contrario, font diminuer les prestations vieillesse et famille, affectant ainsi les produits de la compensation démographique.

Le compte prévisionnel 2015 s'inscrit dans ces tendances affirmées avec une diminution des dépenses vieillesse de 1,7 %, des dépenses famille de 2,8 %, et une progression des dépenses maladie de 1,6 %.

La croissance des dépenses maladie est liée à un effet base sur le montant imputé au régime des dépenses hospitalières. En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a d'une part, modifié le mode de calcul de la répartition des charges hospitalières publiques et d'autre part, supprimé les opérations de régularisations à compter de l'exercice 2014. Une dernière opération de régularisation imputée en 2014 pour le compte de l'exercice 2013 a été enregistrée pour un montant négatif de 81 millions d'euros. Sans cette régularisation, les dépenses maladie ne progresserait que de 0,2 % en raison de la baisse de la population protégée (-3 % prévu en 2015).

Au total, les prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs diminueraient de 0,2 % par rapport à 2014. Après correction de l'indice des prix à la consommation, la diminution s'établirait à 1,1 %.

1) Les dépenses de santé

La baisse de la population protégée en maladie s'explique par la diminution des actifs, des ayants-droit et des retraités, conséquence de multiples tendances à l'agrandissement et au regroupement des exploitations, au développement de la pluriactivité qui peut être génératrice de droits dans un autre régime, à l'érosion démographique de la population des retraités, et à l'évolution de l'activité des conjoints en dehors du monde agricole.

L'impact de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires en assurance maladie est toutefois contrebalancé par le vieillissement de la population, qui induit un surcoût de consommation des prestations exécutées en établissements.

Le montant des dépenses des hôpitaux publics est attendu en progression de 4,2 % en 2015 pour s'établir à 2,61 milliards d'euros (1,2 % hors régularisation 2014, cf. supra) et celui des dépenses des établissements médico-sociaux progresserait de 0,9 %, passant à 1,07 milliards d'euros.

La progression des dépenses maladie en 2015 de 1,6 % est également portée par la montée en charge du régime indemnitaire journalier maladie mis en place en 2014 (70 millions d'euros d'indemnités en 2015 contre 43 millions d'euros en 2014).

Au total, les dépenses de santé y compris invalidité représenteraient 7,2 milliards d'euros, dont 2,4 milliards pour les actifs.

	1990	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros courants)	4 062	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	7 012	7 131
<i>Evol^o n/n-1</i>		105,5	97,2	103,4	101,9	100,5	104,5	101,1	97,7	100,0	101,2	102,8	101,7
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	156,2	151,9	157,0	160,1	160,9	168,0	169,9	166,0	166,0	168,0	172,6	175,6
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros constants)	4 062	4 973	4 832	4 912	4 935	4 824	5 019	4 990	4 771	4 678	4 677	4 782	4 820
<i>Evol^o n/n-1</i>		102,1	97,2	101,6	100,5	97,7	104,1	99,4	95,6	98,0	100,0	102,2	100,8
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	122,4	119,0	120,9	121,5	118,8	123,6	122,8	117,5	115,2	115,2	117,7	118,7

2) Les allocations vieillesse

En 2015, le total des prestations vieillesse de base et complémentaire représenterait 8,38 milliards d'euros contre 8,52 milliards d'euros en 2014 (- 1,7%).

Les prestations de droit direct du régime de base baisseraient de 3,1 % et les pensions de réversion du régime de base de 2,3 %.

Ces évolutions sont liées à l'érosion démographique avec une population de retraités âgés (près de 47 % des effectifs sont âgés d'au moins 80 ans), et un nombre d'attributions orienté à la baisse.

Le nombre d'attributions décroît en raison de la baisse du nombre d'individus par génération ayant travaillé en tant que non-salariés agricoles et atteignant l'âge de la retraite. Ce phénomène est, par ailleurs, accentué avec le report des attributions de plusieurs mois sous l'effet de la réforme des retraites de 2010 avec le relèvement progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de la génération 1951.

Les prestations de retraite complémentaire obligatoire augmenteraient de 14,3 % en 2015 par rapport à 2014. Cette forte évolution s'explique par la mise en œuvre de mesures de revalorisation des petites retraites agricoles dans le cadre d'un plan quinquennal qui se poursuivra jusqu'en 2017.

En 2015, un complément de points de retraite complémentaire est servi, sous condition de durée d'assurance, aux anciens chefs d'exploitation, leur permettant d'atteindre une retraite globale égale au minimum à 73 % du SMIC net pour une carrière complète en qualité de chef d'exploitation (ce complément sera relevé en 2016 et 2017 pour atteindre respectivement 74 % et 75 % du SMIC net).

En 2014, des points gratuits de retraite complémentaire ont été octroyés aux membres de famille pour les périodes d'activité antérieures à 2011 (année d'extension du bénéfice du régime de retraite complémentaire aux conjoints collaborateurs et aides familiaux) et la réversibilité des points gratuits a été étendue aux conjoints survivants des exploitants décédés en activité. Ces mesures sont entrées en vigueur au 1^{er} février 2014 et prennent leur plein effet en 2015 sur l'année entière.

Le montant total des prestations vieillesse s'élèverait à 8,38 milliards d'euros en 2015.

	1990	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PRESTATIONS VIEILLESSE													
(en euros courants)	6 382	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 525	8 379
<i>Evolⁿ n/n-1</i>		100,8	100,0	100,8	101,9	100,3	99,9	99,1	99,7	99,0	98,4	99,8	98,3
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	135,1	135,1	136,2	138,8	139,2	139,0	137,7	137,4	136,0	133,9	133,6	131,3
PRESTATIONS VIEILLESSE													
(en euros constants)	6 382	6 869	6 753	6 696	6 723	6 559	6 524	6 355	6 202	6 021	5 856	5 814	5 664
<i>Evolⁿ n/n-1</i>		99,2	98,3	99,2	100,4	97,6	99,5	97,4	97,6	97,1	97,3	99,3	97,4
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	107,6	105,8	104,9	105,3	102,8	102,2	99,6	97,2	94,3	91,8	91,1	88,8

3) Les prestations familiales

En 2015, les prestations famille au sens strict (hors maternité) diminueraient de 3 %, après un recul de 2,8 % en 2014.

Cette évolution résulterait de la diminution constante du nombre de familles bénéficiaires (prévu à -3,9 % en 2015).

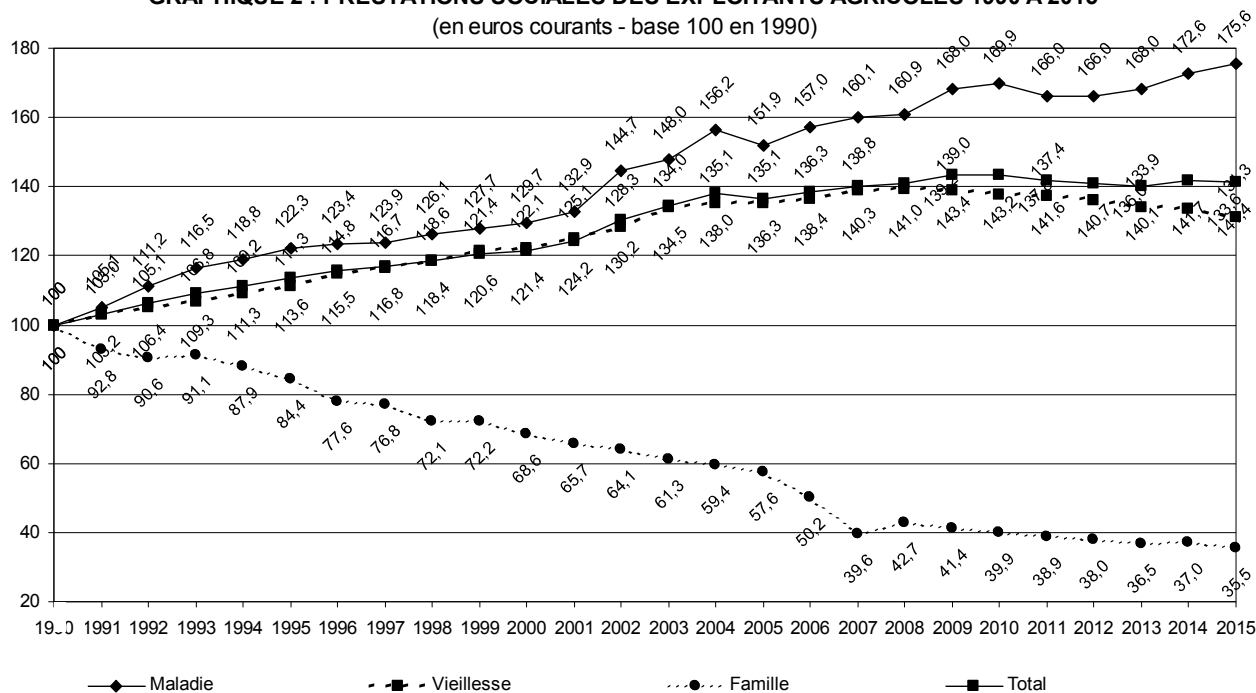
Le montant total des prestations familiales (hors maternité) en 2015 s'élèverait à 373 millions d'euros.

	1990	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PRESTATIONS FAMILIALES (hors maternité, en euros courants)	709	529	521	462	370	410	399	391	390	407	395	384	373
Evol° n/n-1		98,5	98,6	88,7	80,0	110,9	97,2	98,1	99,8	99,6	97,2	97,2	97,0
Evol base 100 en 1990	100	74,6	73,5	65,2	52,2	57,9	56,2	55,1	55,0	57,4	55,7	54,2	52,6
PRESTATIONS FAMILIALES (hors maternité, en euros constants)	709	421	408	356	281	303	293	283	276	282	271	262	252
Evol° n/n-1		96,9	96,9	87,2	78,9	107,8	96,8	96,4	97,6	97,7	96,0	96,7	96,1
Evol base 100 en 1990	100	59,4	57,6	50,2	39,6	42,7	41,4	39,9	38,9	39,8	38,2	37,0	35,5

Synthèse des prestations sociales

NATURE DES PRESTATIONS	1990	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
MONTANTS en M euros courants													
REMBOURSEMENTS MALADIE	4 062	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 824	7 012	7 131
VIEILLESSE	6 382	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 544	8 525	8 379
FAMILIALES	709	529	521	462	370	410	399	391	390	407	378	384	373
TOTAL	11 153	15 493	15 312	15 535	15 730	15 827	16 096	16 080	15 900	15 812	15 746	15 921	15 883
En pourcentage du total													
REMBOURSEMENTS MALADIE	36%	41%	40%	41%	41%	41%	42%	43%	42%	43%	43%	44%	45%
VIEILLESSE	57%	56%	56%	56%	56%	56%	55%	55%	55%	55%	54%	54%	53%
FAMILIALES	6%	3%	3%	3%	2%	3%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%

GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2015
(en euros courants - base 100 en 1990)



Les cotisations et autres ressources

La protection sociale des exploitants agricoles est financée par trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles ;
- les transferts entre organismes au titre de la solidarité interprofessionnelle ;
- les impôts et taxes affectés par l'État au titre de la solidarité nationale.

1) Les cotisations professionnelles

En 2015, le rendement des cotisations professionnelles s'élèverait à 3,5 milliards d'euros*, soit un montant en diminution de 8,7 % par rapport à 2014 (3,9 milliards d'euros).

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs aux effets contraires :

- la diminution de l'assiette brute des cotisations (- 8,2 %), liée à la substitution des revenus 2014 aux revenus 2011 dans l'assiette triennale de droit commun ;
- la réduction dégressive du taux de la cotisation famille fonction du revenu au titre du pacte de responsabilité et de solidarité (réduction de 3,1 points pour les revenus inférieurs à 1,1 fois le plafond annuel de la sécurité sociale, puis réduction dégressive jusqu'à 1,4 fois le PASS) ;
- l'augmentation des taux de cotisation vieillesse ;
- le ralentissement de la baisse démographique des cotisants, notamment lié à la mise en œuvre de la réforme des retraites 2010.

La diminution des recettes de cotisations serait de 10,8 % pour la maladie, de 9,6 % pour la famille et de 6,2 % pour la vieillesse. Ces évolutions différenciées s'expliquent par l'existence d'assiettes minimales différentes selon les branches, par le plafonnement de certaines cotisations, et par les facteurs indiqués ci-dessus.

* Le compte social est bâti à partir des comptes prévisionnels de la CCMSA établis en septembre 2015 pour le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale du même mois. Ils n'intègrent pas deux évolutions réglementaires intervenues postérieurement qui affecteront le rendement des cotisations : la réduction en 2015 de l'assiette minimale maladie de 800 SMIC à 11% du plafond annuel de la sécurité sociale, et un dispositif dérogatoire et exceptionnel d'option pour le calcul des cotisations 2015 et/ou 2016 sur les revenus professionnels de l'année N-1 en lieu et place de l'assiette triennale.

2) Les transferts de gestion

Les transferts de gestion représenteraient 4,9 milliards d'euros en 2015, contre 4,7 milliards d'euros en 2014.

Ils sont constitués :

- de la compensation démographique vieillesse pour 3,4 milliards d'euros ;
- de l'affectation d'une partie du produit de la contribution sociale généralisée pour 600 millions d'euros ;
- de remboursements de prestations (par le fonds de solidarité vieillesse et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie notamment) et des contributions d'équilibre du régime général pour 868 millions d'euros.

Les transferts augmenteraient de 5,2 % en 2015. Cette évolution résulterait des effets combinés de l'augmentation des contributions d'équilibre des branches maladie et famille du régime général, et de la baisse attendue du produit de la compensation démographique vieillesse de 1,4 % .

Ces transferts représenteraient 29,7 % du financement du régime en 2015, contre 28,2 % en 2014.

3) Les ressources affectées par l'État

Les ressources affectées par l'État constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles.

Ces recettes sont constituées des taxes suivantes :

- les droits de consommation sur les alcools (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de droits sur les tabacs (2,2 milliards d'euros) ;
- une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (1,3 milliards d'euros) ;
- la cotisation de sécurité sociale sur les boissons alcoolisées (0,7 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les bières et boissons non alcoolisées (0,9 milliard d'euros) ;
- les contributions sur les boissons sucrées et les boissons contenant des édulcorants de synthèse (0,4 milliard d'euros) ;
- les taxes spéciales sur les farines et les huiles alimentaires (0,2 milliard d'euros) ;
- les droits d'accises sur les vins, cidres et autres produits intermédiaires (0,2 milliard d'euros).

Le montant total des recettes fiscales affectées au

régime s'établirait à 8,1 milliards d'euros en 2015, soit à un niveau quasi stable par rapport à 2014 (8,2 milliards d'euros).

Les ressources affectées par l'État (voir histogramme ci-après) représentent, depuis 2011, la première source de financement du régime. Elles représenteraient un taux de couverture des charges de 47,3 % en 2015.

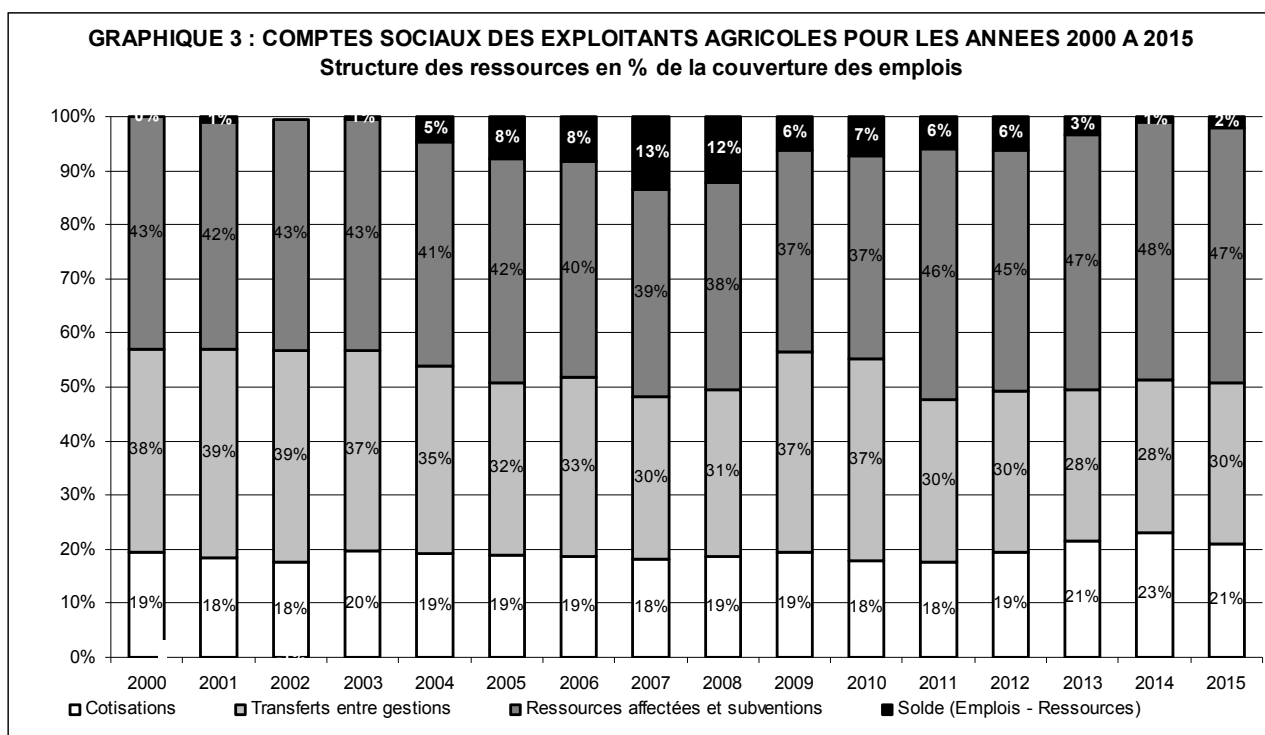
Le compte social prévisionnel 2015 se solderait par un déficit de 327,7 millions d'euros, soit 2 % du total des charges contre 1,1 % en 2014. Ce solde correspond aux résultats des branches vieillesse de base et complémentaire et au résultat des opérations liées aux indemnités journalières maladie (IJ).

Les autres branches (maladie hors IJ et famille) étant intégrées financièrement au régime général, leur résultat est équilibré par construction.

TABLEAU 6 : REPARTITION DES RESSOURCES DU COMPTE SOCIAL

	2002	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Cotisations	18,0%	18,7%	18,0%	18,6%	19,5%	17,8%	17,6%	19,3%	21,4%	23,0%	21,0%
Ressources affectées	34,4%	32,6%	29,5%	30,3%	36,3%	37,5%	46,4%	44,6%	47,0%	47,7%	47,3%
Transferts entre gestions	43,3%	39,7%	38,5%	38,4%	36,2%	37,5%	29,9%	30,0%	28,1%	28,2%	29,7%
Solde	4,3%	9,0%	14,0%	12,7%	8,0%	7,2%	6,1%	6,1%	3,5%	1,1%	2,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

GRAPHIQUE 3 : COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES ANNEES 2000 A 2015
Structure des ressources en % de la couverture des emplois



**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2014 (définitif) et 2015 (prévisionnel)**

DEPENSES

CATEGORIES D'EMPLOIS	2014 définitif		2015 prévisionnel		2015 / 2014 indice valeur		
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	
I - PRESTATIONS							
A/ - SANTE							
.Assurance maladie obligatoire et volontaire							
- Maladie : médecine de ville	a	2 554,7	2 539,0		99,4		
- Maladie : établissements médico sociaux	b	1 056,7	1 066,3		100,9		
- Maladie : établissements cliniques privées	c	481,8	469,2		97,4		
- Maladie : établissements tarification administrative	d	2 700,3	2 813,4		104,2		
- Maladie : indemnités journalières	e	42,5	70,3		165,4		
- Maladie : divers	f	176,1	172,5		97,9		
Total maladie	a à f	7 012,1	2 342,1	7 130,7	2 381,7	101,7	101,7
- Invalidité	g	62,6	62,6	59,5	59,5	95,1	95,1
Sous-total : SANTE	h=f+g	7 074,7	2 404,7	7 190,2	2 441,3	101,6	101,5
B/ - VIEILLESSE							
.Assurance vieillesse : droits propres	i	6 654,5	6 450,6		96,9		
.Assurance vieillesse : droits dérivés	j	1 261,9	1 233,4		97,7		
.Retraite complémentaire obligatoire	k	608,6	695,5		114,3		
Sous-total : VIEILLESSE	i à k	8 524,9		8 379,5		98,3	
D/ - FAMILLE							
.Prestations familiales	l	341,3	341,3	328,3	328,3	96,2	96,2
.Allocation adultes handicapés (AAH)		42,9	42,9	44,3	44,3	103,3	103,3
.Assurance maternité	m	31,1	31,1	31,2	31,2	100,1	100,1
Sous-total : FAMILLE	n	415,3	415,3	403,7	403,7	97,2	97,2
SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS	o	16 014,9	2 820,0	15 973,5	2 845,0	99,7	100,9
II - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS							
.Contribution au régime des praticiens	p	109,0		110,1		101,0	
.Contribution au régime des étudiants	q	14,8		14,8		100,0	
.Contributions et transferts divers	r	34,3		30,8		89,7	
SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS	p à r	158,1		155,6		98,5	
III - CHARGES DE GESTION							
.Gestion : maladie	s	285,6		291,8		102,2	
.Gestion : vieillesse	t	199,7		200,1		100,2	
.Gestion : famille	u	135,3		134,9		99,7	
SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION	s à u	620,6		626,8		101,0	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III		16 793,6		16 755,8		99,8	

COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2014 (définitif) et 2015 (prévisionnel)
RECETTES

CATEGORIES DE RESSOURCES	2014 définitif		2015 prévisionnel		2015 / 2014 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
I - COTISATIONS						
A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire						
.Cotisations a	1 779,4	1 512,5	1 587,8	1 349,6	89,2	89,2
B/ - PRESTATIONS FAMILIALES						
.Cotisations b	435,9	435,9	394,2	394,2	90,4	90,4
C/ - ASSURANCE VIEILLESSE						
.Cotisations c	1 612,9	1 612,9	1 512,7	1 512,7	93,8	93,8
TOTAL COTISATIONS						
.Cotisations maladie, vieillesse et prestations familiales d=a+b+c	3 828,1	3 561,2	3 494,6	3 256,5	91,3	91,4
.Divers e	33,1	33,1	31,2	31,2	94,3	94,3
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS f=d+e	3 861,2	3 594,3	3 525,8	3 287,7	91,3	91,5
II - RESSOURCES AFFECTEES						
Dt taxes tabacs, alcools, vins, farines, huiles alimentaires... g	8 009,0		7 920,0		98,9	
III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS						
.Compensation démographique h	3 499,2		3 448,7		98,6	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalidité i	414,3		400,5		96,7	
.CSG j	506,7		599,7		118,4	
.Contribution CNAF k	33,5		61,6		183,9	
.Prises en charge prestations et subvention d'équilibre CNAM l	218,2		406,4		186,3	
.Autres transferts m	1,6		2,0		121,3	
.Autres produits n	63,1		63,4		100,4	
SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS h à n	4 736,6		4 982,3		105,2	
IV - SOLDE	186,7		327,7		175,6	
TOTAL PROTECTION SOCIALE I à IV	16 793,6		16 755,8		99,8	

Le compte social des salariés agricoles

Les prestations sociales

Les prestations sociales versées aux salariés des établissements agricoles augmenteraient en 2015 de 1,2 %, après une progression de 1,5 % en 2014. Elles s'établiraient à 4,7 milliards d'euros.

Après correction de l'indice des prix à la consommation hors tabac, les prestations versées en 2015 augmenteraient de 0,3 %, après une hausse de 0,9 % en 2014. Avec les transferts et les charges de gestion, le total des dépenses s'élèverait à 4,9 milliards d'euros, en progression de 1,2 % par rapport à 2014.

1) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé, comprenant l'assurance maladie au sens strict, l'assurance invalidité ainsi que l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, progresseraient en 2015 de 2,7 %, contre 3,3 % en 2014.

Les dépenses d'assurance maladie sont attendues en hausse de 3,4 %. Cette évolution soutenue résulte d'un effet base sur le montant des dépenses hospitalières. En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2014 a d'une part, modifié le mode de calcul de la répartition des charges hospitalières publiques entre les régimes, et d'autre part, supprimé les opérations de régularisations à compter de l'exercice 2014. Une dernière opération de régularisation imputée en 2014 pour le compte de l'exercice 2013 a été enregistrée pour un montant négatif de 72 millions d'euros.

Sans cette régularisation, l'évolution des dépenses maladie s'établirait à 1,6 % en 2015, portée notamment par la progression du poste honoraires.

Les prestations au titre de l'invalidité augmenteraient de 2 % en 2015 sous l'effet d'une hausse de 1,5 % du nombre de bénéficiaires. Cette évolution est imputable au report progressif de l'âge légal du départ à la retraite (les retraites se substituant aux pensions d'invalidité) et à la simplification des conditions d'accès à l'assurance invalidité prévue par le décret n°2013-1260 du 27 décembre 2013.

Quant aux dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elles diminueraient de 0,7 % en 2015, après une forte hausse en 2014 (8,7 %).

Cette baisse résulterait exclusivement de celle des charges hospitalières publiques, en lien avec la modification du mode de calcul de répartition des charges hospitalières publiques entre les régimes en 2014, ainsi que d'importantes régularisations survenues cette même année au titre du dispositif de répartition antérieur (ajustement de 9 millions d'euros pour la branche accidents du travail des salariés agricoles en 2014).

2) Les allocations vieillesse

Les dépenses d'assurance vieillesse seraient stables en 2015 compte tenu de la stabilité des effectifs et d'une très faible inflation prévue qui a conduit à revaloriser les pensions de 0,1 % au 1^{er} octobre 2015.

Les avantages de droit propre progresseraient de 0,5 % sous les effets combinés d'une hausse du nombre de bénéficiaires de 1,1 % et d'une diminution de l'avantage moyen pour le flux entrant en 2015 par rapport au flux sortant (durée de carrière plus courte). Les prestations de droit dérivé diminueraient de 2 % avec le recul du nombre de bénéficiaires et la diminution également de l'avantage moyen pour le flux des nouveaux droits en 2015 par rapport aux droits antérieurs sortants.

3) Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille augmenteraient légèrement de 0,3 %, après une hausse de 1,4 % en 2014. Les prestations familiales au sens strict seraient stables et l'augmentation résulterait de la croissance de 2,4 % des dépenses liées à la maternité avec une progression des charges hospitalières et des indemnités journalières.

Les prestations vieillesse représentent presque la moitié des dépenses du compte des salariés agricoles avec 47,7 %, contre 42,8 % pour les dépenses de santé et 9,5 % pour les dépenses de prestations familiales.

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Part en 2015
- Santé	5,3%	0,8%	4,4%	2,4%	3,1%	3,4%	1,3%	1,0%	0,0%	1,1%	3,3%	2,7%	42,8%
- Vieillesse	2,2%	3,0%	2,9%	3,0%	3,2%	1,7%	1,1%	1,6%	1,0%	0,8%	-0,1%	0,0%	47,7%
- Famille	2,2%	4,0%	3,7%	1,0%	2,1%	3,5%	1,2%	0,5%	2,2%	1,9%	0,9%	0,3%	9,5%
Ensemble	3,5%	2,2%	3,6%	2,6%	3,0%	2,6%	1,2%	1,2%	0,7%	1,0%	1,4%	1,2%	100,0%
Après division par l'indice des prix hors tabac	1,8%	0,4%	1,9%	1,1%	0,2%	2,1%	-0,5%	-0,9%	-1,3%	0,3%	0,9%	0,3%	

Les cotisations et autres ressources

Le rendement des cotisations à la charge des salariés et des employeurs de main-d'œuvre serait en augmentation de 1,6 % en 2015 avec une progression de la masse salariale liée à la fois à la progression du SMIC et au dynamisme de l'emploi agricole.

Les autres ressources dont bénéficie le régime, attendues à hauteur de 2,9 milliards d'euros, sont regroupées sous l'appellation « transferts entre gestions ». Elles comprennent :

- * les subventions d'équilibre du régime général ;
- * la compensation démographique vieillesse ;
- * les prises en charge de prestations par le FSV et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- * les impôts et taxes affectés pour la compensation des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires ;

* les cotisations prises en charge par l'État au titre d'autres dispositifs d'exonérations, notamment au titre des travailleurs saisonniers.

Ces ressources seraient en augmentation par rapport à 2014 (+0,9 %) et représenteraient 60,8 % du total des recettes du compte social. L'augmentation du financement externe au titre de la solidarité nationale et interprofessionnelle de plus de 90 M€ est liée principalement à la mise en œuvre en 2015 du pacte de responsabilité et de solidarité, avec, notamment le renforcement des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires et la réduction du taux de la cotisation famille de 1,8 points pour les rémunérations allant jusqu'à 1,6 SMIC, mesures compensées par l'affectation de droits sur les tabacs.

Tableau 8 : Evolution des cotisations du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble des cotisations du régime dont :	4,0%	3,3%	1,0%	1,4%	-1,4%	2,6%	-0,6%	5,5%	4,2%	8,0%	3,8%	1,6%
- cotisations des employeurs	4,0%	3,2%	0,8%	1,2%	2,1%	2,6%	-0,9%	5,7%	5,0%	4,4%	4,0%	0,7%
- cotisations des salariés agricoles	4,0%	3,5%	1,4%	2,0%	-8,4%	2,6%	0,0%	5,0%	2,3%	16,5%	3,2%	3,5%

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
- Cotisations	36,0%	36,4%	35,5%	35,1%	33,7%	33,7%	33,1%	34,5%	35,8%	38,2%	39,1%	39,2%
dont à charge des employeurs	24,3%	24,5%	23,9%	23,6%	23,4%	23,4%	22,9%	24,0%	25,0%	25,8%	26,5%	26,3%
- Transferts entre gestions	64,0%	63,6%	64,4%	64,8%	66,3%	66,3%	66,9%	65,5%	64,2%	61,8%	60,9%	60,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2014 (définitif) et 2015 (prévisionnel)**

DEPENSES

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION		
	2014 définitif	2015 prévisionnel	indice 2015 / 2014
I-PRESTATIONS			
A/ - SANTE			
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire			
. Maladie a	1 601,9	1 655,7	103,4
. Invalidité et infirmité b	86,8	88,6	102,0
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles c	274,9	272,9	99,3
Sous-total : SANTE d=a+b+c	1 963,5	2 017,2	102,7
B/ - VIEILLESSE			
.Assurance Vieillesse e	2 249,2	2 248,7	100,0
Sous-total : VIEILLESSE e	2 249,2	2 248,7	100,0
C/ - FAMILLE			
.Charge de famille f	395,6	395,6	100,0
.Assurance Maternité g	53,0	54,3	102,4
Sous-total : FAMILLE h=f+g	448,6	449,8	100,3
SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS i=d+2+h	4 661,3	4 715,7	101,2
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS			
.Contributions et transferts divers q	29,8	33,6	112,8
III-CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES			
.Au titre de la protection sociale s	147,7	147,8	100,1
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)	4 838,7	4 897,1	101,2

**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES
POUR LES ANNEES 2014 (définitif) et 2015 (prévisionnel)
RECETTES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION					
	2014 définitif		2015 prévisionnel		Indice 2015/2014	
	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.
I-COTISATIONS						
A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES						
. Cotisations salariales a	610,40		632,01		103,5	
. Cotisations patronales b	941,34	941,3	974,55	974,5	103,5	103,5
Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE c=a+b	1 551,7	941,3	1 606,6	974,5	103,5	103,5
B/ - ASSURANCE FAMILLE						
-Cotisations d	154,7	154,7	143,8	143,8	93,0	93,0
Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES d	154,7	154,7	143,8	143,8	93,0	93,0
C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES						
-Cotisations e	184,12	184,1	170,84	170,8	92,8	92,8
Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL e	184,1	184,1	170,8	170,8	92,8	92,8
SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS hors chômage f=a à e	1 890,6	1 280,2	1 921,2	1 289,2	101,6	100,7
II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS						
. Intégration régime général, compensation démographique, ITAF g	2 425,58		2 518,91		103,8	
. Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat h	522,58		457,02		87,5	
SOUS-TOTAL(II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS i=g+h	2 948,2		2 975,9		100,9	
TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (II)	4 838,7		4 897,1		101,2	
ASSURANCE CHÔMAGE Cotisations des exploitants j		270,6		285,8		105,6
SOUS-TOTAL COTISATIONS y compris chômage i+f		1 550,8		1 575,0		101,6